

MAISON DE L'ENFANCE BACHELARD - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

REGLEMENT INTERIEUR 2024/2025 – Mise à jour du 02/09/24

La Maison de l'enfance Bachelard (MEB) est une association gérée par un Conseil d'Administration composé principalement de parents élus par les adhérents de l'association. Elle a, conformément à ses statuts, pour vocation générale de promouvoir et d'organiser des activités culturelles, éducatives et de loisirs pour les enfants à partir de 3 ans. Elle se propose d'offrir aux parents, au-delà d'un lieu d'accueil pour les enfants, la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée, dans la connaissance et le respect de leur vécu social. Elle œuvre dans la fidélité à l'idéal laïque. Elle est ouverte à tous dans le respect des convictions individuelles. Elle assure ses activités dans l'indépendance à l'égard des partis et groupements politiques ou confessionnels.

Généralités :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ou **Centre de Loisirs**, fait l'objet d'une déclaration auprès des services de l'Etat (SDJES 38) et d'un accord de la PMI pour l'accueil des mineurs de moins de 6 ans, qui fixent la capacité d'accueil des locaux. Son fonctionnement est placé sous la responsabilité du directeur/trice de l'ALSH. Le centre accueille les enfants âgés de 3 à 13 ans.

Périodes d'ouverture :

Les activités du centre de loisirs ont lieu tous les mercredis en journée, les lundis/mardis/jeudis et vendredis après l'école (16h à 18h), et certains samedis de la période scolaire. Pendant les vacances scolaires, le centre fonctionne du lundi au vendredi toute la journée (automne, Noël, hiver, printemps, été), sauf jours fériés et périodes de fermeture exceptionnelle.

Locaux :

Les activités du centre ont lieu dans les différents locaux de la MEB (*voir tableau en annexe*) : au Chalet Bachelard, situé au 24 rue Commandant Nal dans le Parc Bachelard ; au Centre d'Animation (ancienne école maternelle Mistral). Tous ces locaux sont habilités à recevoir des enfants.

Inscriptions :

Les inscriptions se font à la **journée** OU à la **semaine** (4 ou 5 jours ouvrant droit à une réduction) OU au **forfait** (sur certaines périodes/tranches d'âges ; voir paragraphe « tarifs »).

Elles ont lieu aux jours et heures d'accueil du secrétariat. Après la première inscription dans l'année scolaire en cours, il est possible d'inscrire son enfant par mail (mebachelard@neuf.fr). Dans ce cas, le règlement financier doit être effectué avant la venue de l'enfant. **Aucune inscription ne sera prise par téléphone.** Toutes les inscriptions ou modifications/annulations doivent être faites au moins 4 jours ouvrables à l'avance :

- Pour le lundi : inscription avant le jeudi midi
- Pour le mardi et le mercredi : inscription avant le vendredi midi
- Pour le jeudi : inscription avant le lundi midi
- Pour le vendredi : inscription avant le mardi midi

Attention, pour certaines activités, le nombre de places peut être limité.

Pour s'inscrire au centre de loisirs, l'enfant doit être adhérent à la MEB (adhésion individuelle ou familiale) et être âgé d'au moins 3 ans (ou scolarisé).

Les documents à fournir à l'inscription :

- le numéro d'allocataire CAF et le quotient familial
- Ou un avis d'imposition année N-2 pour les familles non allocataires CAF
- la fiche sanitaire de liaison
- le carnet de santé de l'enfant
- le règlement (chèques, chèques ANCV, chèques CESU, paiement en ligne ou espèces)
- Aides CCAS ville de Grenoble (uniquement pour les vacances)

Pour certaines activités, il peut être demandé une autorisation particulière ou une attestation complémentaire (ex : attestation de natation pour les activités aquatiques).

Sauf conditions particulières liées à la période concernée, à l'âge ou à l'activité, les inscriptions se font à la journée ou à la demi-journée (matin) avec ou sans repas (*voir tableau en annexe*).

Délais d'annulation et absences

Toute annulation doit être faite au moins 48h à l'avance (sauf sur les périodes où les repas sont livrés par la ville de Grenoble = délais différents). Passé ce délai et pour les inscriptions au « forfait 4 ou 5 jours », aucun remboursement ne pourra être effectué sauf sur présentation d'un justificatif médical.

En cas d'absences non signalées d'au moins deux jours, la MEB se réserve le droit, après en avoir informé la famille, d'annuler les inscriptions à venir pour la période et les enfants concernés afin d'en faire bénéficier un autre enfant.

Pour les inscriptions au « forfait » (voir paragraphe « tarifs »), aucune annulation ne pourra être prise en compte (sauf sur présentation d'un certificat médical).

Tarifs :

Les tarifs des activités sont calculés en fonction du quotient familial et du mode d'inscription (journée / semaine / forfait).

Inscriptions à la « semaine » (4 ou 5 jours) avec une réduction de 10% sur la somme totale.

Inscriptions au « forfait » avec l'obligation de s'inscrire sur toutes les journées de la semaine concernées par le forfait : vacances scolaires de Noël 2024 pour la tranche d'âges 3/5 ans :

- forfait semaine 1 = 23 et 24 décembre
- forfait semaine 2 = 1^{er} et 2 janvier

Pour bénéficier d'aides, la famille s'engage à fournir tous les documents justificatifs.

Horaires :

Les enfants sont accueillis et récupérés sur le même lieu d'accueil. Selon l'âge des enfants et les périodes, les lieux et horaires d'accueils peuvent être différents (*voir tableau en annexe*). Toutes les informations sont disponibles au secrétariat et sur notre site internet.

Sauf cas exceptionnel et signalé à l'équipe, les parents sont tenus de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du centre de loisirs, ainsi que les horaires des temps d'accueil. En cas de présence d'un enfant à la fermeture du centre et d'impossibilité de joindre le responsable de l'enfant, la direction sera amenée à prendre les dispositions prévues par la réglementation, c'est-à-dire de prévenir la gendarmerie qui lui indiquera la conduite à tenir.

Responsabilité :

Les parents doivent noter les personnes autorisées à venir chercher l'enfant, qui devront présenter une pièce d'identité. **Le responsable du centre ne pourra pas remettre l'enfant à une personne non autorisée (hors responsable légal).**

Le matin, l'enfant doit être confié à un animateur. De même, les parents doivent prévenir l'animateur lorsqu'ils le récupèrent en fin de journée.

Toutes éventuelles mesures de justice restreignant le droit de visite/de garde d'un parent, doivent impérativement être signalées à l'inscription. Un document officiel devra être fourni afin d'en vérifier l'authenticité.

Repas :

Les parents s'engagent à signaler lors de l'inscription, par le biais de la Fiche Sanitaire de Liaison, les recommandations d'ordre médical liées à l'alimentation et de fournir un justificatif le cas échéant (allergies alimentaires). Si l'enfant est bénéficiaire d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI), la famille devra le signaler à l'inscription. Dans certains cas, la MEB se réserve la possibilité de demander aux parents de fournir un repas de substitution pour valider l'inscription de l'enfant.

Le centre propose des plats de substitution pour les enfants ne mangeant pas de viande et/ou de poisson.

Santé :

La fiche sanitaire de liaison doit être remplie avec précision et **faire état des recommandations particulières d'ordre médical** (allergies, régime alimentaire, port de lunettes, etc.) **ou social nécessitant une prise en charge particulière**. Tout changement doit être signalé par écrit.

Pour les traitements, prévenir le centre et fournir un double de l'ordonnance avec les médicaments indiqués. Aucun médicament ne pourra être donné sans ordonnance.

Les parents sont tenus de se conformer aux éventuelles restrictions liées aux mesures sanitaires officielles.

Attitude :

Les enfants doivent avoir un comportement respectueux vis-à-vis des personnes (adultes et enfants), des locaux et du matériel mis à leur disposition.

Tout comportement inadapté sera signalé au responsable de l'enfant et pourra entraîner une sanction. En cas de manquement grave ou répété au présent règlement intérieur, les responsables du centre de loisirs pourront décider, après en avoir informé les familles, d'exclure temporairement ou définitivement un enfant.

Activités :

Les programmes d'activité sont disponibles sur le site internet de la MEB. Ce programme peut être modifié en fonction de la météo ou des instructions officielles particulières. Ces modifications ne pourront donner lieu à un remboursement de l'inscription.

En fonction de l'activité ou des conditions météorologiques, il peut être demandé aux enfants de venir avec un équipement particulier. L'équipe d'animation se réserve la possibilité de ne pas faire participer un enfant à l'activité si sa sécurité ou celle du groupe n'est pas garantie.

Assurance :

La Maison de l'Enfance bénéficie pour l'ensemble de ses activités, d'un contrat d'assurance par la société MAIF.

Divers :

Les vêtements des enfants doivent être adaptés à la météo et être marqués à leurs nom et prénom.

Il est fortement déconseillé aux enfants de venir avec des objets ou vêtements de valeur. En cas de perte ou de vol, le centre ne pourra être tenu responsable.

Les animaux et les véhicules à moteur sont interdits dans les enceintes du centre de loisirs. Le non-respect de ces consignes peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de la famille.

De même, il est interdit de fumer dans tout lieu susceptible d'accueillir des mineurs (dedans comme dehors).

Validé le 02/09/2024 par la Direction

Maison de l'Enfance Bachelard
Annexes au règlement intérieur de l'accueil de loisirs

Tableau des inscriptions

Tranches d'âges	Mercredis (période scolaire)	Périscolaires du soir (période scolaire)	Vacances scolaires
3/5 ans	Journée ou Demi-journée (matin ou après-midi avec ou sans repas)	Au semestre ou à l'année 1 ou 2 jours par semaine Ecole Libération : Lundi et Vendredi	Journée ou Matinée (avec ou sans repas)
6/13 ans	Journée ou Demi-journée (matin ou après-midi avec ou sans repas)		Journée uniquement
11/15 ans (accueil jeunes)	Accueil foyer	Accueil foyer	Suivant programme

Tableau des lieux et horaires d'accueil

Tranches d'âges	Accueils	Période scolaire MERCREDIS	Période scolaire AUTRES JOURS	Vacances scolaires (du lundi au vendredi)
3/5 ans	Matin	8h- avant 9h Parc		8h- avant 9h Parc
	Midi (repas)	12h Ecoles ou Parc		12h Parc
	Après-midi	13h15 Parc	Fin de l'école (16h) Ecole Libération	
	Soir	Après 17h30-18h Parc	Entre 17h30 et 18h Parc	Après 17h30-18h Parc
6/13 ans	Matin	8h- avant 9h Parc		8h- avant 9h Centre d'animation
	Midi (repas)	12h Ecoles ou Parc		
	Après-midi	13h15 Parc	Fin de l'école (16h) Ecole Libération	
	Soir	Après 17h30-18h Parc	Entre 17h30 et 18h Parc	Après 17h30-18h Centre d'animation
11/15 ans	Foyer Jeunes	16h à 19h Centre d'animation	16h à 19h Centre d'animation	Suivant programme Centre d'animation

Parc = chalet Bachelard, 24 rue Commandant Nal, 38100 Grenoble – 04 76 22 45 04
 Centre d'Animation = ancienne école maternelle Mistral, rue Paul Strauss, 38100 Grenoble
 Ecoles = enfants récupérés directement à l'école (sortie des classes)